

Certifié exécutoire  
suite à la transmission  
au contrôle de légalité  
le 16 AVR. 2024

2024.04.13 -7. Finances Locales

**COMMUNE DE PERON (AIN)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 02 avril 2024

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

**Dressé par Messieurs André RIETZMANN et David TERRADE, Receveurs.**

L'An deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique BLANC Maire.

Date de convocation des membres : 26 mars 2024

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 12

Nbre votants : 16

Nbre de voix pour : 16    Nbre de voix contre : 0    Nbre d'abstention : 0

**Etaient présents**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,  
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoints,  
M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,  
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,  
Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,  
MM. Barrière-Constantin Luc, Girod Claude, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés**

Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère  
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire  
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Luc Barrière-Constantin, Conseiller,  
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Adjoint  
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

**Etait absente**

Mme Golay-Ramel Martine, Conseillère.  
MM. Brunet Julien et Gigi Dominique, Conseillers

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs, André RIETZMANN ayant exercé la gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023 et David TERRADE ayant exercé la gestion du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par André RIETZMANN ayant exercé la gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2023 et David TERRADE ayant exercé la gestion du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2023, Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, ~~D'exiger (3)~~ : Sans objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

